

Avis aux organisations participantes et aux membres

Le 30 octobre 2013

2013-038

Approbation des modifications au barème des droits de négociation

Groupe TMX a le plaisir de confirmer l'approbation réglementaire du projet de modification de son barème des droits de négociation annoncés dans l'avis 2013-034. Le nouveau barème de négociation d'actions de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2013.

Négociation de fonds négociés en bourse (FNB)

Les modifications suivantes ont été apportées aux droits de négociation de FNB à la Bourse de Toronto :

- Des droits de négociation active de 0,0030 \$ par titre et un rabais pour la négociation passive de 0,0026 \$ par titre¹ s'appliqueront à la négociation de FNB sur le marché en continu après l'ouverture. Le volume de négociation de FNB sur le marché en continu après l'ouverture à la Bourse de Toronto continuera d'être inclus dans le calcul du seuil de volume mensuel actif de 250 millions de titres pour les opérations visant les titres à cours élevé sur le marché en continu après l'ouverture.
- Les droits applicables à la négociation de FNB dans le cadre du programme Fournisseur de liquidité électronique (FLE), aux ordres cachés à l'égard de FNB et aux mainteneurs de marché de FNB feront également l'objet de modifications afin de les harmoniser aux droits de négociation des FNB sur le marché en continu après l'ouverture :
 - Programme FLE : Des droits pour la négociation active de 0,0029 \$ par titre et un rabais pour la négociation passive de 0,0026 \$ par titre s'appliqueront aux FNB négociés dans le cadre du programme FLE.
 - Ordres cachés à l'égard de FNB : Des droits pour la négociation active de 0,0030 \$ par titre seront facturés pour les ordres cachés actifs négociés contre un volume passif visible de FNB.
 - Mainteneurs de marché de FNB : Des droits pour la négociation active de 0,0028 \$ par titre et un rabais pour la négociation passive de 0,0038 \$ par titre s'appliqueront aux mainteneurs de marché de FNB qui négocient les titres dont ils ont la responsabilité.

¹ Négociation active facturée par action pour retirer de la liquidité; la négociation passive facturée par action pour ajouter de la liquidité.

Titres dont le cours est inférieur à 1 \$ (titres à faible cours)

Les modifications des droits de négociation de titres dont le cours est inférieur à 1 \$ à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX sont les suivantes :

- Instauration d'un niveau de tarification supplémentaire inférieur à 0,10 \$ pour la négociation d'actions sur le marché en continu après l'ouverture. La Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX instaurent de nouveaux niveaux de tarification pour les actions dont le cours de négociation est inférieur à 0,10 \$ et pour les actions dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 0,10 \$ et inférieur à 1 \$. Ces différents niveaux de tarification sont offerts dans le but d'harmoniser les droits de négociation pour les titres négociés à moins de 1 \$ avec la valeur de l'opération.
- Passage du modèle de tarification mainteneur-preneur du marché en continu après l'ouverture de la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX à la tarification symétrique (facturation des deux parties) :
 - Pour les titres dont le cours de négociation est inférieur à 0,10 \$ des côtés actif et passif de l'opération, y compris la portion passive non divulguée d'un ordre iceberg, 0,000025 \$ seront facturés par titre.
 - Pour les titres dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 0,10 \$ et inférieur à 1 \$ des côtés actif et passif de l'opération, y compris la portion passive non divulguée d'un ordre iceberg, 0,000075 \$ seront facturés par titre.
- Des modifications seront également apportées aux droits de négociation d'actions dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$ pour les ordres cachés à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX, les mainteneurs de marché à la Bourse de Toronto et les négociateurs de lots irréguliers à la Bourse de croissance TSX afin de les harmoniser aux nouveaux droits de négociation de titres dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$ sur le marché en continu après l'ouverture :
 - Ordres cachés : Pour les titres dont le cours de négociation est inférieur à 0,10 \$, les côtés actif et passif d'un ordre caché seront facturés 0,000025 \$ par titre. Pour les titres dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 0,10 \$ et inférieur à 1 \$, les côtés actif et passif de l'opération d'ordre caché seront facturés 0,000075 \$ par titre.
 - Mainteneurs de marché à la Bourse de Toronto et négociateurs de lots irréguliers à la Bourse de croissance TSX : Aucuns droits pour la négociation active ne seront facturés aux mainteneurs de marché à la Bourse de Toronto et aux négociateurs de lots irréguliers à la Bourse de croissance TSX qui négocient des symboles dont ils ont la responsabilité dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$ et un rabais pour la négociation passive de 0,00005 \$ par titre sera accordé.

Abandon des niveaux de récompenses pour les clients de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX

TMX abandonne les niveaux de récompenses pour les clients sur les titres à cours élevé et sur les titres à faible cours adoptés en avril 2010 et en avril 2011, respectivement. En raison du faible nombre de participants admissibles et compte tenu des modifications des droits facturables à l'égard des titres négociés à un cours inférieur à 1 \$, la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX jugent que les niveaux de récompenses ne constituent pas un programme efficace et que leur maintien compliquerait inutilement le barème des droits.

Refonte des barèmes de droits de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX

Une refonte des barèmes des droits de négociation de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX est en cours en vue de simplifier la présentation des droits pour la négociation sur le marché en continu après l'ouverture, le programme FLE, les ordres cachés et la portion non divulguée d'un ordre iceberg, afin de mieux distinguer les droits pour la négociation à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX et de réviser certains termes et descriptions pour clarifier davantage le barème.

Veuillez consulter la version refondue du barème des droits de négociation sur actions de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX ci-jointe dans laquelle sont surlignées toutes les modifications décrites dans le présent avis.

Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de compte à la TMX pour toute question.

| | |
|-------------------|--------------|
| Brenda Cunnington | 416 947-4241 |
| Emily Choi | 416 947-4248 |
| Jeff Foster | 416 947-4229 |
| Monika Marcziowa | 416 947-4534 |
| Stephanie Orloff | 416 814-8848 |

À propos du Groupe TMX (TSX : X)

Les filiales principales du Groupe TMX exploitent des marchés au comptant, des marchés dérivés et des chambres de compensation couvrant de multiples catégories d'actifs, dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits énergétiques. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, TMX Select, le Groupe Alpha, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs, la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Natural Gas Exchange, la BOX Options Exchange, Shorcan, Shorcan Energy Brokers, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des marchés d'inscription, des marchés de négociation, des mécanismes de compensation, des services de dépôt, des produits d'information et d'autres services à la communauté financière mondiale. Le Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux dans l'ensemble du Canada (Montréal, Calgary et Vancouver), dans des marchés clés des États-Unis (New York, Houston, Boston et Chicago), ainsi qu'à Londres, à Beijing et à Sydney. Pour en savoir plus sur le Groupe TMX, visitez le www.tmx.com. Suivez le Groupe TMX sur Twitter au <http://twitter.com/tmxgroup>.

An English version of this notice is available on our web site at www.tmx.com. Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tmx.com.

**Barème des droits de négociation à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX
En vigueur le 1er novembre 2013, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation**

Bourse de Toronto (TSX)

Droits d'installation ponctuels à la Bourse de Toronto pour les nouvelles organisations participantes (OP)

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Droits d'admission : | 5 000 \$ |
| Droits d'inscription (demandeur négociant) : | 60 000 \$ |
| 45 000 \$ des droits d'inscription seront appliqués comme crédit aux droits de négociation de la première année. | |
| Droits d'inscription (demandeur non négociant) : | 15 000 \$ |
| 45 000 \$ seront appliqués comme mise à jour des droits d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP. | |
| 45 000 \$ des droits de mise à jour de l'inscription seront appliqués comme crédit aux droits de négociation de la première année. | |

Droits de négociation à la Bourse de Toronto¹

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Droits de base : | 1 500 \$ par mois par organisation participante |
| Opérations à l'ouverture : | 0,0030 \$ par action par côté jusqu'à un maximum de 30 \$ par opération par côté Les frais mensuels sont plafonnés à 100 000 \$ par organisation |
| Opérations à exécution garantie) : | 0,0030 \$ par action par côté jusqu'à un maximum de 90 \$ par opération par côté |
| Ordres au dernier cours (ODC) : | 0,0030 \$ par action par côté jusqu'à un maximum de 30 \$ par opération par côté |
| Prolongation des négociations : | 0,0010 \$ par action par côté |
| Garantie d'exécution minimale et exécution de lots irréguliers : | 0,0010 \$ par action dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$ 0,0039 \$ par action dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 1 \$ S'applique aux transactions exécutées conformément au service d'exécution garantie du mainteneur de marché. |
| Annulations de garantie d'exécution minimale : | 100 \$ par annulation Facturés au participant qui est responsable de l'annulation. |
| Modalités spéciales de règlement : | 0,0010 \$ par action par côté jusqu'à un maximum de 100 \$ par opération par côté |
| Fonction de saisie d'applications : | Gratuite Applications involontaires facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture. |
| Applications hors des circuits habituels : | Gratuites Opération de base, CMPV, opération conditionnelle, opération de séance boursière spéciale, application interne. |
| Droits et bons de souscription : | Côté actif facturé à 1/40 ^e de 1 % de la valeur négociée jusqu'à un maximum de 50 \$ par opération par côté; droit minimum de 0,50 \$ par opération par côté Aucuns frais pour le côté passif Applications intentionnelles et opérations à l'ouverture facturées à 1/80 ^e de 1 % de la valeur par côté jusqu'à un maximum de 50 \$ par opération |
| Billets et débetures : | 0,10 \$ par 1000 \$ de valeur nominale par côté |
| Titres échangeables : | Tarif fixe de 2,00 \$ par opération par côté (incluant les applications intentionnelles) |

¹ En fonction du volume d'actions exécuté, sauf indication contraire.

Bourse de Toronto(TSX)

Opérations sur le marché en continu après l'ouverture à la Bourse de Toronto¹ — actions et fonds négociés en bourse (FNB)

Actions et FNB :

Actions dont le cours de négociation par titre est inférieur à 0,10 \$:

| Active | Droits par action par côté |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0,000025 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0,000025 \$ |

Actions dont le cours de négociation par titre est égal ou supérieur à 0,10 \$ et inférieur à 1 \$:

| Active | Droits par action par côté |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0,000075 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0,000075 \$ |

Actions dont le cours de négociation par titre est égal ou supérieur à 1 \$:

| Active | Droits par action par côté |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible et non divulgué d'ordres iceberg : | |
| Volume actif mensuel ² > 250 M d'actions | 0,0035 \$ |
| Volume actif mensuel ² > 250 M d'actions | 0,0034 \$ |
| Programme FLE ³ | 0,0034 \$ |
| Retirer volume d'ordres cachés | 0,0010 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible | (0,0031 \$) |
| Fournir volume non divulgué d'ordres iceberg | (0,0002 \$) |
| Fournir volume d'ordres cachés | 0 \$ |

FNB

| Active | Droits par action par côté |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible et non divulgué d'ordres iceberg : | |
| Volume actif mensuel ² > 250 M d'actions | 0,0030 \$ |
| Volume actif mensuel ² > 250 M d'actions | 0,0029 \$ |
| Programme FLE ³ | 0,0029 \$ |
| Retirer volume d'ordres cachés | 0,0010 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible | (0,0026 \$) |
| Fournir volume non divulgué d'ordres iceberg | (0,0002 \$) |
| Fournir volume d'ordres cachés | 0 \$ |

¹ Droits établis en fonction du volume d'actions exécuté.. Crédit net accordé à l'ensemble de la firme pour les opérations sur le marché en continu après l'ouverture appliqué pour compenser les autres frais de négociation de la firme. Tout crédit net restant sera versé à la firme.

² Seuil de volume actif mensuel établi en fonction des opérations sur actions dont le cours par titre est égal ou supérieur à 1 \$ et des FNB sur le marché en continu après l'ouverture à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. Le volume non divulgué d'un ordre iceberg, le volume d'un ordre caché, le volume négocié contre des ordres cachés, le volume jitney, de même que le volume des droits, bons de souscription, billets, débetures et titres échangeables sont exclus du calcul.

³ Le programme Fournisseur de liquidité électronique (FLE) s'applique aux fournisseurs de liquidité électronique qualifiés et préapprouvés pour les titres admissibles au programme FLE comme spécifié par la Bourse de Toronto. Un FLE est admissible aux droits de FLE si au moins 65 % du volume de titres admissibles au programme FLE, sauf le volume d'ordres cachés, est négocié de façon passive avec une moyenne quotidienne minimum de 500 000 actions passives réparties entre 25 titres admissibles au programme FLE ou plus en un mois. La signature d'une convention d'abonnement au programme FLE et une expérience éprouvée en négociation électronique à haute fréquence est requise pour prendre part au programme FLE.

Bourse de Toronto (TSX)

Droits pour les mainteneurs de marché qui négocient des symboles dont ils ont la responsabilité à la Bourse de Toronto

Opérations sur le marché en continu après l'ouverture^{5, 6} :

Actions dont le cours de négociation par titre est inférieur à 1 \$

| Active | Droits par action par côté |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | (0,00005 \$) |

Actions dont le cours de négociation par titre est égal ou supérieur à 1 \$

| Active | Droits par action par côté |
|---------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible et non divulgué d'ordres iceberg | 0,0033 \$ |
| Retirer volume d'ordres cachés | 0,0010 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible | (0,0033 \$) |
| Fournir volume non divulgué d'ordres iceberg | (0,0002 \$) |
| Fournir volume d'ordres cachés | 0 \$ |

FNB

| Active | Droits par action par côté |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible et non divulgué d'ordres iceberg : | 0,0028 \$ |
| Retirer volume d'ordres cachés | 0,0010 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible | (0,0038 \$) |
| Fournir volume non divulgué d'ordres iceberg | (0,0002 \$) |
| Fournir volume d'ordres cachés | 0 \$ |

⁵ Aucuns droits pour les opérations d'ouverture, les droits, les bons de souscription, les billets, les débetures et les titres échangeables. Tous les autres produits sont facturés selon les droits habituels.

⁶ Pour les mainteneurs de marché autres que les mainteneurs de marché de FNB, les premiers 20 000 \$ de droits mensuels nets générés sur les symboles dont ils ont la responsabilité ne seront pas facturés.

Crédits pour symboles

Un crédit mensuel pour symbole de niveau B de 100 \$ par symbole sous leur responsabilité est accordé aux mainteneurs de marché qui atteignent leur score de performance mensuelle et qui ont effectué durant le mois au moins une exécution sur leur symbole sous leur responsabilité.

Un crédit mensuel pour un symbole de mainteneur de marché de 20 \$ par symbole sous leur responsabilité est accordé à tous les mainteneurs de marché. Ce crédit de 20 \$ s'applique en sus du crédit pour un symbole de niveau B ci-dessus.

Bourse de croissance TSX

Droits d'installation ponctuels pour les nouveaux membres à la Bourse de croissance TSX

Droits d'admission : 1 000 \$

Droits d'inscription (demandeur négociant) : 30 000 \$

22 500 \$ des droits d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année.

Droits d'inscription (demandeur non négociant) : 7 500 \$

22 500 \$ seront appliqués comme mise à jour des droits d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP.

22 500 \$ des droits de mise à jour de l'inscription seront appliqués comme crédit aux droits de négociation de la première année.

Droits de négociation à la Bourse de croissance TSX

Droits de base : 750 \$ par mois par membre

Opérations à l'ouverture : 0,0012 \$ par action par côté jusqu'à un maximum de 60 \$ par opération par côté
Les frais mensuels sont plafonnés à 55 000 \$ par organisation.

Ordres au dernier cours (ODC) : 0,0012 \$ par action par côté jusqu'à un maximum de 60 \$ par opération par côté

Prolongation des négociations : 0,0002 \$ par action par côté

Fonction de saisie d'applications : Gratuit
Les applications involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture

Applications internes : Gratuit

Opérations à la NEX : 0,0005 \$ par action par côté
3 \$ par opération par côté minimum, 50 \$ par opération par côté maximum

Opérations sur le marché en continu après l'ouverture à la Bourse de croissance TSX⁷ – actions, billets et débetures

Opérations où le cours de négociation par titre est inférieur à 0,10 \$

| Active | Droits par action par côté |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0,000025 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0,000025 \$ |

Opérations où le cours de négociation par titre est égal ou supérieur à 0,10 \$ et inférieur à 1 \$

| Active | Droits par action par côté |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0,000075 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0,000075 \$ |

Bourse de croissance TSX

Droits pour les négociateurs de lots irréguliers qui négocient des symboles dont ils ont la responsabilité à la Bourse de croissance TSX

Opérations sur le marché en continu après l'ouverture¹⁰ :

Actions dont le cours de négociation par titre est inférieur à 1 \$

| Active | Droits par action par côté |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | 0 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible, non divulgué d'ordres iceberg et d'ordres cachés | (0,00005 \$) |

Actions dont le cours de négociation par titre est égal ou supérieur à 1 \$

| Active | Droits par action par côté |
|---------------------------------------------------------|----------------------------|
| Retirer volume visible et non divulgué d'ordres iceberg | 0,0033 \$ |
| Retirer volume d'ordres cachés | 0,0010 \$ |
| Passive | Droits par action par côté |
| Fournir volume visible | (0,0033 \$) |
| Fournir volume non divulgué d'ordres iceberg | (0,0002 \$) |
| Fournir volume d'ordres cachés | 0 \$ |

¹⁰ Tous les autres produits sont facturés selon les droits habituels.

Crédits pour symboles

Un crédit pour symbole de 40 \$ par mois sera accordé aux négociateurs de lots irréguliers par symbole dont ils ont la responsabilité.

Autres droits (frais mensuels, sauf indication contraire)

| Produit | TSX | TSXV | TSX et TSXV |
|--------------------------------------------------------|-----------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Connectivité 1 Gb (Démarcation) ¹¹ | | | Aucuns frais |
| Connectivité 10 Gb (Démarcation) ¹¹ | | | 1 500 \$ pour la première connexion primaire 1 000 \$ pour une connexion primaire additionnelle 1 000 \$ pour une connexion de reprise après sinistre |
| Nouvelle certification STAMP /_FIX | | | 3 000 \$ (frais non récurrents) |
| Installation de session groupée | | | 500 \$ par session groupée (frais non récurrents) |
| Transmission de données (TBF / CBF) ¹¹ : | | | |
| Organisation participante/firme membre | 9 000 \$ | 6 000 \$ | 12 500 \$ |
| Fournisseur d'accès | 10 000 \$ | 6 500 \$ | 14 500 \$ |
| Fil de diffusion supplémentaire ¹² | | | 600 \$ par port |
| Droits de base pour essais de fin de semaine | | | 2 500 \$ par essai |
| Environnement général d'essai (<i>GTE</i>) seulement | | | 2 000 \$ |

¹¹ Le fournisseur et l'organisation participante ou le membre assument les frais de l'entreprise de télécommunications.

¹² Pour une installation standard comprenant deux ports; limite de deux connexions par port.

Tous les droits sont indiqués en dollars canadiens et sont assujettis aux taxes applicables.